



PROPRIÉTAIRES / COPROPRIÉTAIRES À VEYNES

vous pouvez prétendre à des aides pour vos travaux

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est mise en place pour 3 ans à partir de **Septembre 2024** sur **toute la commune** de Veynes avec un **secteur renforcé** dans le centre historique.

La commune de Veynes, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, la Région Sud et le Département des Hautes-Alpes vous soutiennent financièrement et ont missionné Urbanis pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches.

Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable





L'accompagnement par le bureau d'études Urbanis

La ville de Veynes a missionné l'équipe d'Urbanis afin de vous faire bénéficier :

- d'un **accompagnement gratuit** par une équipe de professionnels en rénovation de l'habitat,
- d'**aides financières** pour les travaux dans votre logement ou dans votre immeuble

Pour quels projets de travaux ?



Baisser la consommation énergétique de votre logement ou de votre copropriété



Remettre à la location des **logements vacants**



Adapter le logement des personnes âgées ou à mobilité réduite



Rendre **habitables des logements insalubres**

A quelles conditions ?

Être propriétaire, et :

- **Occuper** son logement à titre de résidence principale (conditions de ressources dans certains cas),
- **OU** faire un projet de réhabilitation et **louer son logement**,
- **OU** habiter un immeuble dont les parties communes doivent être restaurées.

PREMIÈRE ÉTAPE : CONTACTEZ L'ÉQUIPE



06 86 63 60 70



renovation.veynes@urbanis.fr

L'équipe d'Urbanis tient une **permanence** le matin, chaque premier mardi du mois à la mairie de Veynes.



www.urbanis.fr
anah.fr